

République Française

Département de l'Ariège  
Arrondissement de Saint-Girons

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

## *Réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2022*

Date de convocation : le 14 mars 2022

### *Compte rendu*

**Présents (8)** : Mmes BACQUE Manon, DUPONT Marie-Anne, ROGALLE-RIEU Bernadette, MM. BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien, HOUDAILLE Christophe et RUELLE Pascal.

**Absents représentés (0)** :

**Absents excusés (2)** : M. MAURETTE Jean-François et Mme SOUQUET Camille.

**Absents (1)** : M. RIEU Hervé.

*Autres présents* : Mme DARS Sylvie (Secrétaire de Mairie).

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROGALLE-RIEU Bernadette.

### Ouverture de la séance à 20h30.

#### **Ordre du jour**

- 1/ Adoption du compte rendu du dernier Conseil Municipal
- 2/ Budgets annexes du Camping et de la Centrale : affectation des résultats 2021
- 3/ Examen et vote des budgets annexes Centrale et Camping 2022
- 4/ Orientations budgétaires et subventions aux associations 2022
- 5/ Demandes de subventions au titre du FDAL 2022 (Département) et du FRI 2022 (Fonds Régional d'Intervention - Région)
- 6/ Possibilités d'aides à l'Ukraine
- 7/ Questions diverses.

## **1 / Adoption du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal (24 février 2022)**

Le projet de compte rendu a été rédigé et envoyé aux Conseillers Municipaux.

Mme ROGALLE demande la rectification du nombre d'abris des locaux poubelles construits en régie, qui sont au nombre de 3 (et non 2).

Le compte rendu est ensuite présenté au vote du Conseil Municipal.

Résultat du vote :  
Adopté 8 voix sur 8

## **2 / Budgets annexes du Camping et de la Centrale : affectation des résultats 2021**

Rappels :

Les dépenses inscrites dans le budget CAMPING sont en HT et non en TTC, du fait de l'assujettissement à la TVA.

Les totaux des dépenses et des recettes enregistrés pour l'exercice 2021 par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

<b>2021</b>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 147 324,54	+ 145 832,66	- 1 491,88
<b>Investissement</b>	<b>- 41 285,39</b>	<b>+ 41 894,15</b>	<b>+ 608,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 188 609,93</b>	<b>+ 187 726,81</b>	<b>- 883,12</b>

Pour 2021, le résultat de la section de fonctionnement est négatif de **- 1 491,88 €**.

Pour 2021, le résultat de la section d'investissement est positif de **+ 608,76 €**.

Les résultats cumulés (ou résultats de clôture) sont les suivants en fonction :

- des résultats de clôture constatés au 31-12-2020
- du besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- des résultats de l'exercice 2021.

	Résultat de clôture 2020	Part affectée de l'excédent de fonctionnement de 2020 à l'investissement en 2021 (au 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+ 24 625,41	- 24 625,41	- 1 491,88	- 1 491,88
<b>Investissement</b>	<b>- 6 458,32</b>		<b>+ 608,76</b>	<b>- 5 849,56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 18 167,09</b>	<b>- 24 625,41</b>	<b>- 883,12</b>	<b>- 7 341,44</b>

	Résultat de clôture 2021	AFFECTATIONS SUR 2022
Fonctionnement	- 1 491,88	à affecter dans la section de fonctionnement en dépenses compte D 002
<b>Investissement</b>	<b>- 5 849,56</b>	<b>à affecter dans la section d'investissement en dépenses compte D 001</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 341,44</b>	

L'affectation de ces résultats est soumise au vote du Conseil Municipal.

Résultat du vote :  
Adopté 8 voix sur 8

Rappels :

Les dépenses inscrites dans le budget CENTRALE sont en HT et non en TTC, du fait de l'assujettissement à la TVA.

Les totaux des dépenses et des recettes enregistrés pour l'exercice 2021 par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 376 015,87	+ 679 355,16	+ 303 339,29
<b>Investissement</b>	<b>- 342 646,88</b>	<b>+ 299 958,66</b>	<b>- 42 688,22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 718 662,75</b>	<b>+ 979 313,82</b>	<b>+ 260 651,02</b>

Pour 2021, le résultat de la section de fonctionnement est positif de + **303 339,29 €**.

Pour 2021, le résultat de la section d'investissement est négatif de – **42 688,22 €**.

Les résultats cumulés (ou résultats de clôture) sont les suivants en fonction :

- des résultats de clôture constatés au 31-12-2020
- du besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- des résultats de l'exercice 2021.

	Résultat de clôture 2020	Part affectée de l'excédent de fonctionnement de 2020 à l'investissement en 2021 (au 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+ 284 163,66	- 284 163,66	+ 303 339,29	+ 303 339,29
<b>Investissement</b>	<b>- 165 485,54</b>		<b>- 42 688,22</b>	<b>- 208 173,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 118 678,12</b>	<b>- 284 163,66</b>	<b>+ 260 651,07</b>	<b>+ 95 165,53</b>

	Résultat de clôture 2021	AFFECTATIONS SUR 2022
Fonctionnement	+ 303 339,29	<b>208 173,76</b> <b>à affecter dans la section d'investissement en recettes</b> <b>compte R 1068</b> 95 165,53 à affecter dans la section de fonctionnement en recettes compte R 002
<b>Investissement</b>	<b>- 208 173,76</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 95 165,53</b>	

L'affectation de ces résultats est soumise au vote du Conseil Municipal.

Résultat du vote :  
Adopté 8 voix sur 8

### **3/ Examen et vote des budgets annexes Centrale et Camping 2022**

M. le MAIRE remercie les membres de la Commission Camping pour le travail effectué en amont de la préparation du budget 2022, notamment le chiffrage des travaux des investissements.

M. le MAIRE déclare que les installations vieillissantes du camping vont obliger à faire des investissements forts afin de le mettre à niveau et aux goûts du jour.

Il indique également que les recettes propres du camping ne vont pas suffire pour assurer le financement de ces investissements.

M. le MAIRE attend de ces investissements qu'ils déclenchent une optimisation des locations des chalets, et donc un retour sur investissements.

M. le MAIRE présente ensuite le budget annexe du Camping Le Couledous qui est équilibré en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

<b>FONCTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES</b>		<b>174 642,88 €</b>
<b>002</b>	Déficit antérieur reporté (de fonctionnement)	1 491,88 €
<b>011</b>	Charges à caractère général	69 119,00 €
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	83 532,00 €
<b>014</b>	Atténuations de produits	0,00 €
<b>023</b>	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement.	0,00 €
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	0,00 €
<b>66</b>	Charges financières	0,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	500,00 €
<b>68-042</b>	Dotations aux amortissements des immobilisations <b>-opé. d'ordre-</b>	20 000,00 €

Au niveau des dépenses, M. le MAIRE évoque la prégnance des charges d'électricité pour 25 000 € dans le budget. Il informe qu'un rendez-vous a été programmé vers la mi-avril, afin d'avoir une expertise et une analyse des coûts d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux, dont le camping.

<b>FONCTIONNEMENT - TOTAL RECETTES</b>		<b>174 642,88 €</b>
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté (de fonctionnement)	0,00 €
<b>013</b>	Atténuations de charges	2 800,00 €
<b>70</b>	Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises	160 000,00 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante (encaissements taxes de séjour)	2 600,00 €
<b>76</b>	Produits financiers	0,00 €
<b>77-042</b>	Produits exceptionnels (subv. transférées au résultat – quote-part) <b>-opé. d'ordre</b>	2 170,00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels (subv. de fonctionnement de la Commune)	7 072,88 €

En espérant que la pandémie du COVID 19 soit derrière nous, nous avons prévu de tabler sur un chiffre de ventes de prestations de 160 000 €. Pour rappel, en 2021, les ventes ont été de 138 000 €.

Les 2 800 € en atténuation de charges, correspondent à un remboursement d'indemnités maladie de 2021

<b>INVESTISSEMENT - TOTAL DEPENSES</b>		<b>120 085,44 €</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté (négatif)	5 849,56 €
<b>13-040</b>	Subventions d'investissement (transférées au résultat – quote-part) <b>-opé. d'ordre</b>	2 170,00 €
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0,00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	112 065,88 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	0,00 €

Le chapitre 21 totalise 112 065,88 € d'investissements, avec notamment :

- 76 309 € pour les rénovations des chalets bois 4-6 places 1, 3 et 8 en intégralité + 2, 4, 6, 7 et 11 partiellement (à terminer)
- 14 170 € pour les rénovations des chalets blancs 5-7 places 13, 14, 15 et 16 partiellement (à terminer)
- 4 500 € pour la nouvelle barrière de l'entrée
- 3 235 € pour les bornes électricité-eau (à terminer)
- 10 000 € prévus pour pouvoir faire procéder à l'abattage des arbres malades et menaçants.

<b>INVESTISSEMENT - TOTAL RECETTES</b>		<b>120 085,44 €</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté (positif)	0,00 €
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	0,00 €
<b>10</b>	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement reçues (de la Commune)	100 085,44 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>28-040</b>	Dotations aux amortissements des immobilisations <b>-opé. d'ordre</b>	20 000,00 €

Le budget annexe du Camping Le Couledous est présenté au vote du Conseil Municipal, au chapitre.

Résultat du vote :  
Adopté 8 voix sur 8

Avant de présenter le budget 2022, de la Centrale de La Mouline, M. le MAIRE explique que depuis quelques mois, le prix de l'énergie change très rapidement et de façon drastique, ce qui risque fort de se poursuivre, compte-tenu des événements dramatiques qui ont, en ce moment, lieu entre les pays Ukraine et Russie.

Egalement, à partir de septembre 2021, on a aussi commencé à voir des tensions sur le prix du gaz, or le prix du gaz a une incidence sur le prix de l'électricité.

La production de l'électricité est génératrice de flux financiers importants, cependant, nous devons, concernant la production d'électricité de la Centrale de La Mouline, intégrer qu'il existe des périodes de faible, voire de non production (période hivernale –janvier février-, période d'été à l'automne). Ces productions basses ou quasi-nulles ont pour conséquence d'entraîner des pénalités pour non production et non-respect du contrat de production signé.

Ces éléments doivent nous amener à la prudence.

Nous allons donc vous présenter un budget sincère, au regard des connaissances à l'instant T.

M. le MAIRE présente le budget annexe de la Centrale de La Mouline qui est en sur-équilibre en section de fonctionnement (+95 165,53 € de recettes) comme en section d'investissement (+208 173,76 € de recettes).

<b>FONTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES</b>		<b>518 000,00 €</b>
<b>002</b>	Déficit antérieur reporté (de fonctionnement)	0,00 €
<b>011</b>	Charges à caractère général	353 494,00 €
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	47 000,00 €
<b>023</b>	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement.	85 500,00 €
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	500,00 €
<b>66</b>	Charges financières	1 000,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	0,00 €
<b>68-042</b>	Dotations aux amortissements des immobilisations <b>-opé. d'ordre</b>	30 506,00 €

Au niveau des dépenses, M. le MAIRE rappelle que le chapitre 011 contient une redevance annuelle de 200 000 € versée à la Commune.

Le budget de fonctionnement permet aussi un virement vers la section d'investissement de 85 500 e.

<b>FONTIONNEMENT - TOTAL RECETTES</b>		<b>613 165,53 €</b>
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté (de fonctionnement)	95 165,53 €
<b>70</b>	Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises	518 000,00 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante (encaissements taxes de séjour)	0,00 €
<b>76</b>	Produits financiers	0,00 €
<b>77-042</b>	Produits exceptionnels (subv. transférées au résultat – quote-part)	0,00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels (subv. de fonctionnement de la Commune)	0,00 €

Compte-tenu de la situation dont je vous ai parlé, les ventes d'électricité ont été prévues de manière raisonnée à 518 000 € ; à titre de rappel, en 2021 elles étaient de 680 000 €.

<b>INVESTISSEMENT - TOTAL DEPENSES</b>		<b>116 006,00 €</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté (négatif)	0,00 €
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	34 743,00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	53 142,00 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	28 121,00 €

<b>INVESTISSEMENT - TOTAL RECETTES</b>		<b>324 179,76 €</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté (positif)	0,00 €
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement en investissement	85 500,00 €
<b>10</b>	Dotations Fonds divers Réserves	208 173,76 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement (de la Commune)	0,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>28-040</b>	Dotations aux amortissements des immobilisations <b>-opé. d'ordre</b>	30 506,00 €

Le budget annexe de Centrale de La Mouline est présenté au vote du Conseil Municipal, au chapitre.

Résultat du vote :  
Adopté 8 voix sur 8

#### **4/ Orientations budgétaires et subventions aux associations 2022**

M. le MAIRE fait part des orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du budget 2022 de la Commune, à savoir :

- 1) les investissements importants du Camping, seront financés par une subvention d'investissement exceptionnelle provenant du budget de la Commune de 100 085,44 € ;
- 2) les investissements relatifs aux travaux prévus (parking rue de l'ancienne Poste, aménagement du chemin du Moulin, reconstruction d'une passerelle sur le Garbet à hauteur du Centre d'Accueil de la ville de Toulouse, ...), pour la partie AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) ;
- 3) les investissements identifiés dans le Plan de Référence, notamment le réaménagement du rond-point pour la partie AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) ;
- 4) les 200 ans du Thermalisme à Aulus ;
- 5) les taux d'impositions communaux : pas d'augmentation depuis de nombreuses années et pas d'augmentation en 2022 ;
- 6) les subventions 2022 aux Associations :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
Amicale des Curistes d'AULUS-LES-BAINS	300,00
Amicale du Personnel de OUST-MASSAT (7 agents * 100 €)	700,00
Amicale des Pompiers de SEIX	200,00
Association Les Amis du Festival de Théâtre à ARROUT	300,00
Association Les Amis de Philippe Charvin à ERCE	150,00
Association Mémoire et Histoire Vivante à AULUS-LES-BAINS	600,00
Coopérative Scolaire d'ERCE	1 000,00
Association DPC à AULUS-LES-BAINS	15 000,00
Association OMSEP Service des Sports Mairie à SAINT-GIRONS	400,00

Association Ski Club des vallées de Guzet à SEIX	400,00
Association USHS Union Sportive du Haut-Salat à SEIX	300,00
Association Secours Populaire Français à FOIX	400,00
Association Les Restaurants du Cœur à VARILHES	200,00
Association Spéléo Club du Haut-Sabartez à TARASCON	150,00
Association du Collège de SEIX (2 élèves * 50 €)	100,00
Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation AFMD à SAINT-GIRONS	100,00
Association PPERMS à SEIX	100,00
Association Télé Associative du Valier à OUST	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 400,00</b>

Les subventions telles que débattues pour être inscrites au budget 2022 de la Commune sont présentées au vote du Conseil Municipal.

Résultat du vote :  
Adopté 8 voix sur 8

## **5/ Demandes de subventions au titre du FDAL 2022 (Département) et du FRI 2022 (Fonds Régional d'Intervention - Région)**

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce pour le dépôt au FDAL 2022 auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'ARIEGE des dossiers de réhabilitation du parc « Accrobranche » dans le parc thermal.

Pour la réhabilitation du Camping, il conviendra de se rapprocher de la REGION pour voir si des financements FRI ou TOURISME sont possibles : M. GRANIER et Mme DUPONT sont volontaires.

## **6/ Possibilités d'aides à l'Ukraine**

Concernant les aides à l'Ukraine, compte-tenu de la très forte mobilisation enregistrée et du volume de dons reçus, la Mairie a été informée de l'arrêt de la collecte matérielle de dons.

A ce jour, les besoins sont uniquement financiers pour mieux cibler et répondre aux besoins.

Ces dons peuvent s'effectuer auprès des ONG classiques, ou localement auprès de la CROIX ROUGE ou PARTAGE HANDICAP 09.

Pour l'hébergement et l'accueil de réfugiés, M. le MAIRE indique que la Préfecture centralise toutes les propositions.

Concernant une aide financière, la Commune va prendre contact avec le Trésorier Payeur, pour le versement d'un don dont le montant reste à définir.

## **7/ Questions diverses**

### **▶ Guide de l'été de La Dépêche du Midi**

Chaque année le journal La Dépêche du Midi fait paraître un guide touristique pour l'été. Depuis quelques années, la Commune y fait insérer deux bandeaux publicitaires : pour 2022, deux bandeaux pour la somme totale de 500 €, à faire positionner dans les pages du Couserans.

### **▶ Thermes 2022 : 200 ans du thermalisme**

A l'occasion du bicentenaire des thermes, des animations et une communication accrue vont avoir lieu durant la période de cures. L'équipe de l'établissement thermal, la Communauté de Communes en lien avec la municipalité et des associations locales sont en charge de donner de la visibilité à cet événement (panneaux explicatifs, bulletin spécial amis d'Aulus, cartes postales, kakémono, etc.).

La Commune financera l'édition de journaux d'Aulus des 1880, à raison de un par mois, d'avril à octobre 2022, pour la somme totale de 1 500 €. Elle participera à la mise en place technique de nouveaux panneaux explicatifs qui seront rajoutés dans le parc thermal.

### **▶ Eclairages publics : demande d'extinction**

Demande d'extinction totale de l'éclairage public une partie de la nuit, pour éviter la pollution visuelle nocturne.

Techniquement, les services du SDE 09 ont indiqué que c'est possible, et les études réalisées montrent qu'il n'y a pas de conséquence sur la criminalité.

### **▶ Reprise de la restauration à la Maison d'Animation du Camping**

L'annonce sur RDC a bien eu lieu. Les candidatures reçues auront une réponse au 15 avril 2022, pour une ouverture prochaine souhaitée.

### **▶ Enlèvement des anciens poteaux béton**

Cet enlèvement est en cours. Les pylônes sont stockés sur une parcelle longeant la route du Col de La Trape.

### **▶ Effacement de la zone blanche en matière de téléphonie mobile**

Concernant l'effacement des zones blanches sur la Commune d'Aulus, plusieurs visites sur les sites de La Trape et du bas du village ont eu lieu.

Concernant La Trape, la parcelle répondant à tous les critères serait proche de la route et engendrerait une gêne visuelle évidente.

L'amélioration du réseau de la téléphonie fixe est évoquée comme solution. Cependant, elle ne pourra répondre à tous les besoins identifiés, mais pourrait assurer un meilleur service téléphonique aux usagers de La Trape.

L'opération est encore à l'étude, témoignant de la complexité de trouver une parcelle disponible à la fois pour le service, l'opérateur et les usagers voisins.

Pour le bas du village, la pose d'une autre antenne serait nécessaire, au niveau de l'église.

► **Aide municipale aux enfants aulusiens pour les activités sportives et culturelles**

M. le MAIRE propose qu'à partir de l'année 2022, chaque enfant de la Commune d'Aulus de moins de 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, puisse bénéficier d'une aide d'un montant de 100 € pour participation à des activités sportives ou culturelles, ...

Cette aide sera versée à l'association de leur choix (ou plusieurs jusqu'à concurrence des 100 € attribués) ; pour en bénéficier, il conviendra d'en faire la demande et produire le (les) justificatifs d'adhésion.

Il indique que cette proposition sera débattue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

**Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 24h00.**